



CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 135.2019

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
 En exercice : 27
 Qui ont pris part à la délibération : 23 Pour : 23 Contre : 0

Date de la convocation : 3 décembre 2019

L'an deux mille dix neuf et le onze décembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

Présents : MM. ANDRE. MONTAGNER. IGOUNET. MANERO. Mmes BALAGUE. DETUYAT. VIGNE DREUILHE. SOULIER. MM. DUBLIN. MUSARD. VICENS. Mmes ARMENGAUD. FABREGAS. PONS. MM. GADEN. THOMAS. VALMY. Mmes ALEXANDRE. DENES. FOISSAC. VERNIER.

Pouvoirs : M. FERRARI à Mme VIGNE DREUILHE. Mme LABORDE à M. MANERO.

Absents excusés : M. FERRARI. Mme LABORDE. MM. POUVILLON. PEGOURIE. Mmes ESTAUN. OVADIA.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : CONSTRUCTION CRECHE - PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES: DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL 2020

Exposé :

La commune va construire une nouvelle crèche de 20 places extensible à 30 places.

Dans le cadre de ce nouveau projet, il est prévu l'installation de panneaux photovoltaïques pour la production d'électricité en autoconsommation.

Le montant des travaux envisagés s'élève à 23 399,97€HT.

Ce type d'installation est susceptible de bénéficier d'une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local sur le volet transition énergétique.

Décision :

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2334-32 à L. 2334-42, R. 2334-19 à R. 2334-35,

Vu la circulaire d'appel à projet 2020 au titre de la DETR et de la DSIL,

Considérant que le projet d'installation de panneaux photovoltaïques figure parmi les opérations éligibles à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local,

Entendu l'exposé de M. MUSARD, Conseiller municipal délégué, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : de solliciter au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local de l'année 2020 une subvention au taux le plus large possible pour l'installation de panneaux photovoltaïques à la nouvelle crèche.

Article 2 : d'approuver le dossier de subvention à déposer auprès des services de l'Etat.

Article 3 : d'autoriser le Maire à signer tous les éléments nécessaires.

Le Maire,
Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20191211-11122019_135-DE
Reçu le 12/12/2019
Signé par serialNumber=0001,CN=Gérard
d'ANDRE,T=Maire,OU=élu,OU=
0002 21310022500019,OU=MAI
RIE D'AUCAMVILLE,2.5.4.97=
#0C144E545246522D323133313
0303232353030303139,O=MAIR
IE D'AUCAMVILLE,L=SAINT AL
BAN CEDEX,C=FR
12/12/2019 Commune d'Aucamville – 31140



AUCAMVILLE